

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

— PatPat Services

Article 1 — Mentions légales

Le présent document constitue les Conditions Générales de Services (CGS) de l'entreprise individuelle :

Bruneteau--Marquet Eloïse - PatPat Services
11 Allée du Parc, Le Pariou
63110 Beaumont, France

SIRET : 929 405 025 00040

Téléphone : 07.69.81.00.89
E-mail : patpatservices@gmail.com

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : MACIF

Article 2 — Désignation des prestations

PatPat Services propose les prestations suivantes :

- Visites à domicile comprenant soins de base : alimentation, hygiène, jeux et sortie
- Promenades

Article 3 — Réservation et modalités de paiement

Toute réservation doit être confirmée par SMS, téléphone ou e-mail.

La signature d'un contrat est obligatoire comprenant :

- coordonnées du client
- fiche complète de l'animal
- coordonnées vétérinaires

- description des prestations
- dates d'intervention
- montant et modalités de paiement

Paielement :

- Prestation $\leq$ 100 € : paiement intégral à la signature
- Prestation $>$ 100 € : acompte de 50 % à la signature et solde au plus tard la veille de la prestation

Moyens de paiement acceptés :

- virement bancaire
- espèces
- chèques

Article 3.1 — Pré-visite obligatoire

Une pré-visite est obligatoire avant toute première prestation.

Elle permet :

- d'évaluer les besoins du client et de l'animal
- de faire connaissance avec l'animal
- de recueillir les informations nécessaires
- de récupérer les clés ou moyens d'accès

La pré-visite est gratuite.

Article 4 — Conditions d'annulation

Toute annulation effectuée **plus de 30 jours avant le début de la prestation** donne lieu au remboursement intégral des sommes versées.

Toute annulation **effectuée dans les 30 jours précédant le début de la prestation** entraîne la conservation de la somme versée par le client à titre d'indemnité d'immobilisation du créneau réservé.

Pour les prestations d'un montant supérieur à 100 €, l'acompte versé reste acquis à la prestataire. Le solde restant dû ne sera alors plus exigible.

Pour les prestations d'un montant inférieur ou égal à 100 €, la totalité de la somme réglée lors de la réservation reste acquise à la prestataire.

En cas de force majeure justifiée (maladie grave, décès), un report pourra être proposé.

Si la prestataire doit annuler, un remboursement intégral sera effectué.

Article 5 — Obligations du client

Le client s'engage à :

1. Fournir toutes les informations exactes concernant son animal
2. Fournir le matériel nécessaire
3. Maintenir les traitements antiparasitaires à jour
4. Garantir un accès sécurisé au domicile

En cas de fausse déclaration, la responsabilité de PatPat Services ne pourra être engagée.

Article 6 — Comportements agressifs

En cas de comportement agressif ou dangereux :

- la prestation peut être interrompue immédiatement sans remboursement
- le client devra récupérer l'animal sous 24 heures

Passé ce délai, des frais de 20 € par jour seront appliqués.

Article 7 — Responsabilités et assurances

PatPat Services dispose d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Le client doit disposer d'une assurance responsabilité civile pour son animal.

Les frais vétérinaires en cas d'urgence restent à la charge du client.

Article 7.1 — Accidents et incidents

Les activités quotidiennes d'un chien comportent une part de risque.

Malgré toutes les précautions prises, des incidents peuvent survenir :

- blessure accidentelle
- réaction imprévisible
- ingestion d'éléments extérieurs lors d'une promenade

Le prestataire met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la sécurité de l'animal.

En cas d'incident, le propriétaire sera prévenu et l'animal sera emmené chez son vétérinaire habituel, entraînant un supplément de 0,30€ / km et le remboursement des frais vétérinaires avancés par PatPat Services dans un délai de 6 jours maximum après la consultation.

Article 7.2 — Objets personnels

Le prestataire ne pourra être tenu responsable de la perte ou détérioration d'objets appartenant à l'animal.

En cas de remise des clés via une boîte aux lettres ou tout autre dispositif convenu avec le propriétaire, la responsabilité du prestataire ne pourra être engagée en cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse des clés après leur dépôt.

Article 8 — Droit à l'image

Le client autorise PatPat Services à photographier ou filmer l'animal à des fins de communication.

Aucune donnée personnelle du client ne sera associée aux images.

Cette autorisation peut être retirée à tout moment.

Article 9 — Cas de force majeure

PatPat Services ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une impossibilité de prestation en cas de :

- catastrophes naturelles
- accidents

- épidémies
- grèves
- conditions climatiques extrêmes

Article 10 — Protection des données

Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion des prestations.

Le client peut demander l'accès, la modification ou la suppression de ses données.

Article 11 — Médiation

En cas de litige non résolu à l'amiable :

MEDIAVET
<https://mediavet.net/>

Article 12 — Clause de sécurité renforcée

Pour garantir la sécurité :

- les visites ne seront pas réalisées en présence de personnes inconnues non signalées
- les accès au domicile doivent être sécurisés
- toute suspicion de maltraitance animale sera signalée aux autorités compétentes
- les soins médicaux seront administrés uniquement avec ordonnance vétérinaire